CONSEIL D'ÉTAT

N° CE: 61.171

Projet de règlement grand-ducal

fixant les taux de cessibilité et de saisissabilité des rémunérations de travail, pensions et rentes

Avis complémentaire du Conseil d'État

(7 février 2023)

Par dépêche du 25 janvier 2023, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État trois amendements au projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaborés par la ministre de la Justice.

Le texte desdits amendements gouvernementaux était accompagné d'un commentaire pour chaque amendement ainsi que du texte coordonné du projet de règlement grand-ducal sous rubrique, tenant compte desdits amendements.

Examen des amendements

Amendements 1 et 2

Les amendements sous examen n'appellent pas d'observation de la part du Conseil d'État.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 7 février 2023.

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Marc Besch

s. Christophe Schiltz